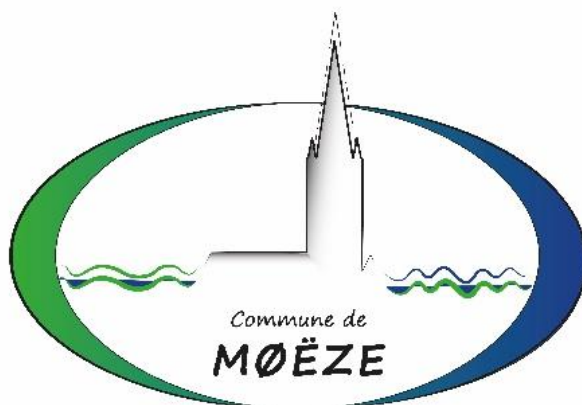


AR Prefecture

017-211702378-20260422-2026\_5\_2-DE  
Reçu le 24/04/2026

## ANNEXE 1 A LA DELIBERATION



### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » doit être « *jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

En 2023, la commune a décidé d'adopter la nomenclature M57 sur l'exercice comptable 2024 et d'instaurer le Compte financier unique (CFU) en 2025.

### 1. Éléments de contexte

La Commune possède une école maternelle fonctionnant en RPI avec les écoles de Beaugeay et de St Froult.

Le budget Caisse des Ecoles finance les dépenses de fournitures scolaires de l'école maternelle.

Les recettes de ce budget proviennent uniquement du SIVOS Beaugeay-Moëze-St Froult.

En 2025, le SIVOS a décidé d'octroyer 30 € par enfant inscrit au mois de janvier et 20 € par enfant inscrit au mois de septembre au lieu de 15 € les années précédentes afin de faire face aux augmentations des coûts des fournitures.

En 2024, par souci de trésorerie, le SIVOS a été dans l'incapacité de verser les subventions aux caisses des écoles du RPI sur l'exercice budgétaire précédent. Par conséquent, le résultat 2024 a été déficitaire de - 2 354.36 €, entamant ainsi l'excédent cumulé des années précédentes ramené à 600.23 €.

Le SIVOS ayant assaini ses finances, il a donc liquidé les subventions 2024 à la Caisse des écoles sur 2025, en plus de celles attribuées à l'année budgétaire en cours.

### 2. Priorité de l'année 2025

La priorité pour 2025 était la même que les années précédentes :

- Financer les dépenses liées aux fournitures scolaires pour le fonctionnement de l'école maternelle.

## 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	ECART CFU 2024 - CFU 2025	EVOLUTION %
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 354,36	2 505,82	151,46	6,43
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 354,36</b>	<b>2 505,82</b>	<b>151,46</b>	<b>6,43</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
74 DOTATIONS SUBVENTION ET PARTICIPATION	0,00	6 400,00	6 400,00	#DIV/0!
002 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	2 954,59	600,23	-2 354,36	-79,68
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 954,59</b>	<b>7 000,23</b>	<b>4 045,64</b>	<b>136,93</b>

	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	ECART CFU 2024 - CFU 2025	EVOLUTION %
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
040 OPERATION D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001 Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>#DIV/0!</b>

**AR Prefecture**

017-211702378-20260422-2026\_5\_2-DE  
Reçu le 24/04/2026

**4. Résultat de clôture**

Recettes d'investissement	0.00 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Résultat global d'investissement 2025	0.00 €
Résultat d'investissement à reporter (001)	0.00 €
Recettes de fonctionnement	6 400.00 €
Dépenses de fonctionnement	2 505.82 €
Excédent de fonctionnement 2025	+ 3 894.18 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	+ 600.23 €
Excédent global de fonctionnement à reporter sur 2025 (002)	: + 4 494.41 €